

2 ans de garantie supplémentaire sur votre imprimante HP

À l'achat d'une **imprimante HP** vous recevrez une extension de garantie de **2 années**, au-delà de la période standard de 1 an. Ci-dessous est expliqué ce que vous devez faire pour profiter de cette extension.

Durée :

Du **31 juillet 2026 au 30 avril 2027**. Enregistrez votre produit au plus tard 60 jours après votre achat pour bénéficier de cette promotion.

Ce dont vous avez besoin

- La preuve d'achat
- Le numéro de série de l'imprimante

Comment bénéficier de cette extension de garantie ?

1. Achetez avant le 30 avril 2027 une des **imprimantes HP** ci-dessous via Coolblue.
2. Inscrivez-vous dans les 60 jours sur la [page promotionnelle](#) de HP. La date d'achat figure sur votre preuve d'achat (facture).
3. Lors de l'inscription, vous avez besoin du numéro de série. Ce numéro figure sur l'imprimante elle-même ou dans l'appli HP Smart.
4. Une fois l'inscription effectuée, vous bénéficiez d'une garantie HP de 3 ans au total.

Validité

- Cette promotion est valable en Belgique et aux Pays-Bas.
- Attention : cette promotion ne concerne pas les produits Deuxième Chance.
- Cette promotion n'est pas valable en combinaison avec d'autres offres promotionnelles.
- Vous pouvez consulter l'intégralité des conditions promotionnelles sur le [site web](#) du fournisseur.

Les modèles concernés par la promotion :

HP Smart Tank 5105
HP Smart Tank 5107
HP Smart Tank 6005 All-in-One
HP Smart Tank 7005 All-in-One
HP Smart Tank 7007 All-in-One
HP Smart Tank 7305 All-in-One
HP Smart Tank 7307 All-in-One
HP Smart Tank 7605 All-in-One
HP Color LaserJet Pro 3202dw
HP Color LaserJet Pro MFP 3302sdw
HP Color LaserJet Pro MFP 3302fdw
HP LASERJET PRO 4002DN
HP LASERJET PRO MFP 4102DW
HP LASERJET PRO MFP 4102FDW
HP COLOR LASERJET PRO MFP 4302DW
HP COLOR LASERJET PRO MFP 4302FDW